



N° 2024/223

MISE EN PLACE D'UNE NACELLE POUR INTERVENTION SUR LES ANTENNES BOUYGUES TELECOM AU 150 CHEMIN DES CLAPS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande formulée par NASA, dénommée le « demandeur »,

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place d'une nacelle pour une intervention sur les antennes Bouygues Télécom au n° 150 chemin des Claps, il y a lieu d'établir un arrêté de circulation,

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation des véhicules de toutes catégories sera réglementée sur le chemin des Claps, au n° 150, au droit du chantier du vendredi 19 juillet 2024 au lundi 29 juillet 2024, de 8h00 à 18h00, comme suit :

- La circulation sera maintenue intégralement (pas de gêne),
- La vitesse sera limitée à 30 Km/h,

ARTICLE 2

La signalisation correspondante sera conforme à la réglementation en vigueur. Elle sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle de la police municipale.

L'entreprise sera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

ARTICLE 3

Le Maire pourra suspendre à tout moment le chantier si son déroulement peut avoir pour conséquence d'allonger la durée de perturbation de la circulation ou si les injonctions données à l'entreprise chargée des travaux ne sont pas suivies d'effet pour ce qui concerne les règles de sécurité et d'exploitation de la route.

ARTICLE 4

Le présent Arrêté sera affiché en Mairie, ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice des services de la commune de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Responsable de Police municipale de la commune de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Chef de corps du Centre de secours de Roquefort-les-Pins,
- Monsieur le Président de la CASA,
- Monsieur le Responsable de NASA,

chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT-LES-PINS,

Le 28 juin 2024



Jean-François AGNEL VARIN
Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux